Nations Unies S/2016/482



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée au nom du Conseil de sécurité par son président dans une déclaration en date du 11 juin 2015 (S/PRST/2015/12), me priant de le tenir informé de la situation en Afrique centrale et des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera le compte rendu des principaux faits survenus sur le plan politique et sur celui de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon rapport précédent, daté du 30 novembre 2015 (S/2015/914), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur le plan politique et en matière de paix et de sécurité

2. La situation politique dans la sous-région a continué d'être dominée par des processus électoraux qui ont souvent fait apparaître des tensions. Durant la période considérée, des élections ont eu lieu dans certains pays de la région, tandis que les préparatifs y relatifs ont été engagés dans d'autres.

3. La période considérée a été marquée par la menace persistante qu'a représentée Boko Haram et par les victoires remportées sur ce mouvement par la Force multinationale mixte, ainsi que par la lutte menée à l'échelle internationale, régionale et nationale contre la LRA.

4. La poursuite de l'effondrement des cours du pétrole et les difficultés économiques qui en ont résulté dans plusieurs pays de la sous-région ont continué d'engendrer des tensions politiques et sociales.

16-07879 (F) 270516 270516





Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

5. En Angola, lors d'une réunion du bureau politique du parti au pouvoir Movimento popular de libertação de Angola, tenue le 11 mars, le Président José Eduardo dos Santos a annoncé qu'il se retirerait de la vie politique en 2018, au terme de son mandat actuel qui arrive à expiration à la fin de 2017.

6. Au Cameroun, des appels ont été lancés en faveur d'une anticipation de l'élection présidentielle de 2018, ce qui nécessiterait toutefois un amendement de la Constitution. Lors d'une conférence de presse tenue le 29 mars, quatre partis politiques d'opposition ont officiellement rejeté une telle perspective, quelques responsables de l'opposition se déclarant également opposés à ce que le Président Paul Biya brigue un nouveau mandat. Après avoir interdit l'accès au lieu de la conférence de presse, la police a arrêté plusieurs chefs de l'opposition, leurs sympathisants et quelques journalistes, qui ont tous été relâchés dans la journée. Le 7 avril, dans une lettre ouverte au Ministre de l'administration territoriale, quatre partis politiques d'opposition ont critiqué le Gouvernement pour son attitude vis-à-vis de la question de la liberté de réunion. Le 8 avril, une vingtaine de militants de deux partis d'opposition, le Cameroon People's Party et le Mouvement pour la renaissance du Cameroun, ont été arrêtés à Yaoundé pour incitation à la rébellion, alors qu'ils distribuaient des tracts appelant la population à se mobiliser pour protester contre l'action du Gouvernement accusé de réduire l'espace politique et contre le manque de services sociaux; ils ont par la suite été relâchés.

7. Au Tchad, le 13 février, la démission du Premier Ministre Kalzeubet Pahimi Deubet a entraîné la dissolution du Gouvernement et la nomination d'un nouveau Premier Ministre en la personne de M. Albert Pahimi Padacké. La société civile, dont des associations de jeunes, a lancé de nombreuses campagnes pour dénoncer la mauvaise gouvernance, le népotisme, l'impunité et les inégalités. À la mi-février, des étudiants sont descendus dans la rue à la suite du viol d'une jeune fille de 16 ans, qui aurait été commis par des fils de hauts responsables militaires. Les responsables présumés ont été arrêtés. Deux étudiants ont été tués par la police et l'armée durant ces manifestations, tandis que des dizaines d'autres ont été blessés ou arrêtés. Le 19 février, des organisations de la société civile ont lancé un mouvement appelant à la démission du Président Idriss Déby Itno, puis une journée de grève générale a été décrétée dans le pays, le 24 février, pour protester contre la candidature du Président à sa réélection, suivie d'une initiative « ville morte » le 26 février.

8. Le 10 avril, l'élection présidentielle s'est déroulée dans un climat pacifique mais tendu. Cinq militants de la société civile ont été arrêtés sous l'inculpation d'instigation à la révolte, en l'absence de tout mécanisme de dialogue politique à l'échelle locale. Les observateurs n'ont signalé aucun problème majeur dans l'organisation de l'élection mais des questions litigieuses, liées en particulier à la fiabilité du recensement biométrique, ont refait surface avant le scrutin, conduisant l'opposition à accuser la commission électorale d'avoir inscrit des mineurs et des réfugiés sur les listes électorales. Le débat sur les cartes électorales biométriques a toutefois provoqué le report des élections législatives qui devaient avoir lieu en juin. Le 21 avril, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que le Président Déby Itno était arrivé en tête au premier tour de scrutin avec 61,56 % des voix.

9. Au Congo, une élection présidentielle anticipée a eu lieu sans incident majeur mais dans une atmosphère tendue. Le 23 mars, la commission électorale a annoncé que le Président Denis Sassou Nguesso avait été réélu avec environ 67 % des voix, ce qui a conduit certains candidats à inciter la population congolaise à protester pacifiquement pour récupérer le vote qui leur avait été « volé ».

10. Le 4 avril, jour où la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire du Président Sassou Nguesso avec 60,19 % des voix, les forces gouvernementales se sont heurtées à des éléments armés non identifiés dans des bastions de l'opposition de la partie sud de Brazzaville, éléments qui ont mis le feu à plusieurs postes de police et à des bâtiments de l'administration locale, contraignant des milliers d'habitants à la fuite. Le même jour, la Cour constitutionnelle a rejeté la demande d'annulation de l'élection présidentielle déposée par le candidat arrivé en deuxième position, M. Guy-Brice Parfait Kolélas. Durant une conférence de presse tenue le 6 avril, M. Kolélas a remis en cause la décision de la Cour de valider les résultats de l'élection et de ne pas faire droit à son recours, mais a demandé à ses sympathisants de l'accepter.

11. Dans une déclaration à la presse publiée le 4 avril, le Gouvernement a qualifié les attaques d'« actes terroristes » et condamné les candidats à l'élection présidentielle et leurs partisans pour avoir systématiquement appelé à la désobéissance civile et à l'insurrection armée. Le 5 avril, il a confirmé que 17 personnes avaient perdu la vie dans les attaques, affirmant que les forces de l'ordre avaient appréhendé 50 membres de l'ex-milice Ninjas Nsiloulou associée à l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi. Le 6 avril, le Pasteur Ntumi a été destitué par décret de la fonction de conseiller présidentiel qu'il occupait depuis 2007. Depuis lors, le Gouvernement a lancé, dans le département du Pool une opération qui viserait à arrêter et à neutraliser le pasteur et les « Ninjas ». Cette opération a été en grande partie menée à l'insu de la presse, les autorités n'ayant laissé filtrer que peu d'informations sur sa nature, son ampleur et sa durée. Les attaques auraient fait des victimes et auraient occasionné des déplacements dans les forêts et les villes proches. L'Organisation des Nations Unies et les intervenants humanitaires n'ont pas encore été autorisés à accéder à la zone.

12. Avant les élections, une loi électorale révisée portant création d'une nouvelle commission électorale, la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), a été adoptée. Cette nouvelle commission est composée de représentants de la majorité au pouvoir, de l'opposition et de la société civile. Le 19 février, l'Union européenne a annoncé qu'elle ne déploierait pas de mission d'observation électorale en raison de l'insuffisance des réformes dans le domaine de la gouvernance électorale, de doutes quant à la fiabilité des listes électorales et du faible respect de la liberté des candidats et de leurs partisans. Le 10 mars, cinq candidats à l'élection présidentielle ont annoncé la création d'une « commission électorale technique » chargée de contrôler le scrutin, notamment le traitement des bulletins et la publication des résultats, arguant d'une certaine défiance à l'égard de l'indépendance de la CNEI. Le Gouvernement a considéré que cette démarche était illégale, seul le Président de la République étant habilité à établir une telle commission.

13. Le 24 février, la Cour constitutionnelle avait annoncé l'approbation de neuf candidatures à l'élection présidentielle, dont celle du Président Sassou Nguesso. En de multiples occasions, en février et en mars, l'un des candidats de l'opposition, le

général Jean-Marie Michel Mokoko, a été cité à comparaître et interrogé par les autorités à propos d'une vidéo datant de quelques années, dans laquelle il serait apparu planifiant un coup d'État. Le 3 mars, le général Mokoko a réclamé un report de l'élection présidentielle, critiquant les procédures en place qui, selon lui, ne garantiraient ni la transparence ni la crédibilité. Il a dénoncé la précipitation qui aurait caractérisé les inscriptions sur les listes électorales et l'adoption de la loi électorale, ainsi que l'absence d'indépendance de la commission électorale.

14. Le 24 avril, la Guinée équatoriale a procédé à l'élection de son président, qui devait initialement avoir lieu en novembre. Selon les résultats provisoires annoncés par la commission électorale nationale le 28 avril, le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo a remporté 93,7 % des suffrages. En janvier, un recensement des électeurs avait été effectué, à la suite duquel, en mars, un comité composé de représentants du parti au pouvoir et des partis d'opposition s'était réuni pour examiner la vérification des résultats des inscriptions. Les conclusions du Comité avaient été communiquées au Président le 8 mars.

15. Le 8 mars, les autorités ont suspendu jusqu'à nouvel ordre la campagne menée par une figure importante de l'opposition, M. Gabriel Nse Obiang du parti Ciudadanos por la innovación, et arrêté cinq de ses partisans accusés d'avoir agressé un agent de sécurité lors d'une réunion publique qui s'était tenue deux jours plus tôt.

16. Au Gabon, le Président Ali Bongo Ondimba a déclaré, le 29 février, son intention de se porter candidat à sa succession lors de l'élection présidentielle prévue pour août. Le Parti démocratique gabonais au pouvoir a approuvé sa candidature le 12 mars, lors d'une convention. Le 15 janvier, l'ancien Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, a été désigné candidat de la coalition de l'opposition, le Front de l'opposition pour l'alternance.

17. Le 9 mars, M. Alexandre Barro Chambrier, à la tête de l'aile dissidente du Parti démocratique gabonais, Héritage et modernité, a annoncé son intention de tenir une réunion pour exprimer ses vues sur la récente évolution de la situation politique. Quelques heures plus tard, lui et deux de ses alliés, membres du Parlement, étaient exclus du parti. Le 10 mars, à la suite d'une réunion au cours de laquelle la politique menée par le Président Bongo Ondimba et son style de gouvernance ont été critiqués, le mouvement Héritage et modernité a annoncé qu'il présenterait son propre candidat aux prochaines élections. Le 31 mars, le Président de l'Assemblée nationale, M. Guy Nzouba Ndama, a annoncé sa démission pour se déclarer, le 5 avril, candidat à l'élection présidentielle.

18. Au Rwanda, la commission électorale nationale a annoncé, le 19 décembre 2015, qu'environ 98 % des électeurs s'étaient prononcés en faveur d'une révision de la Constitution, visant notamment à modifier les règles établies concernant le nombre de mandats présidentiels. Le 31 décembre, le Président Paul Kagame a annoncé son intention de briguer un troisième mandat en 2017.

République centrafricaine

19. La situation politique en République centrafricaine s'est améliorée à la fin de 2015, avec la tenue d'un référendum constitutionnel le 13 décembre et du premier tour des élections présidentielle et législatives le 30 décembre. Aucun des 30 candidats à la présidentielle n'a obtenu les 50 % des suffrages requis pour éviter

un second tour, qui a eu lieu le 14 février. Dans l'intervalle, la Cour constitutionnelle a annulé le premier tour des élections législatives au motif que le processus électoral était entaché de graves irrégularités. De nouvelles élections législatives ont été tenues le 14 février et le second tour a eu lieu le 31 mars. Les réfugiés centrafricains et les membres de la diaspora centrafricaine qui se trouvaient dans certains États voisins ont pu participer aux élections.

20. Dans l'ensemble, la situation est demeurée calme pendant la période électorale. M. Faustin Archange Touadéra a remporté l'élection présidentielle avec 62 % des suffrages au second tour. Son adversaire, M. Anicet Georges Dologuélé, qui a obtenu environ 37 % des suffrages, n'a pas contesté les résultats. M. Touadéra a pris ses fonctions le 30 mars, ce qui a permis au pays de clore officiellement sa période de transition dans les délais fixés par la Communauté des États de l'Afrique centrale à son sommet extraordinaire du 25 novembre 2015.

Boko Haram

21. Le groupe terroriste Boko Haram a continué de lancer des attaques mortelles contre les civils au Cameroun et au Tchad, dont les plus importantes sont les suivantes. Le 5 décembre, trois femmes ont commis un attentat-suicide à la bombe, tuant 27 civils et blessant 8 autres dans un marché sur l'île de Koulfoua, du côté tchadien du lac Tchad. Le 13 janvier, un attentat-suicide à la bombe a fait 12 morts dans une mosquée du village de Kouyape, dans l'extrême nord du Cameroun. Le 25 janvier, quatre jeunes femmes ont commis un attentat-suicide à la bombe, tuant 29 civils et blessant une centaine d'autres au marché du village de Bodo, dans la même région du Cameroun. Le 19 février, deux jeunes femmes ont commis un attentat-suicide à la bombe, tuant 22 personnes et blessant 112 autres au marché du village de Meme dans l'extrême nord du Cameroun. En outre, des attaques sont lancées contre des villages isolés presque tous les jours. Selon les chiffres donnés par le Gouvernement camerounais le 15 janvier, Boko Haram avait tué depuis 2013 près de 1 200 personnes, dont 1 098 civils, 67 soldats et 3 agents de police, en perpétrant 315 attaques et 32 attentats-suicides.

22. Les attaques de Boko Haram ont été moins fréquentes et moins efficaces au Tchad et au Cameroun durant la deuxième moitié de la période considérée en raison de plusieurs facteurs, notamment l'acquisition de nouveau matériel, comme des drones et des véhicules blindés, et l'amélioration de la collecte de renseignements. Les formes armées camerounaises et tchadiennes, opérant soit sous commandement national soit au sein de la Force multinationale mixte, ont fréquemment lancé des attaques préventives contre les éléments de Boko Haram, y compris dans le cadre d'opérations transfrontières, affaiblissant encore le groupe. Le 15 février, les forces armées camerounaises ont annoncé qu'elles avaient tué 162 combattants de Boko Haram et libéré plus de 100 otages lors d'une opération menée plusieurs jours auparavant à Goshi dans l'État de Borno (Nigéria). Le 5 avril, les troupes camerounaises et nigérianes opérant au sein de la Force multinationale mixte ont annoncé qu'elles avaient capturé environ 300 combattants de Boko Haram et libéré plus de 2 000 otages lors d'une opération conjointe menée dans le secteur de Walasa, dans l'État de Borno (Nigéria). Les autorités camerounaises et tchadiennes ont continué de renforcer les mesures de sécurité afin de prévenir les attaques et de réduire le nombre de cibles civiles, bien que ce soit parfois au prix de nouvelles perturbations de la vie quotidienne. À la fin de janvier, les autorités camerounaises ont fermé un grand nombre d'écoles et de marchés dans huit districts des

départements de Mayo Sava, de Mayo Tsanaga et de Logone-et-Chari, dans l'extrême nord du pays.

23. Le 1er février, l'Union africaine a organisé une conférence de donateurs à Addis-Abeba, en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour la Force multinationale mixte. Les contributions annoncées en faveur de la Force multinationale mixte, depuis sa création, notamment pour l'aide humanitaire et l'appui au développement, se sont élevées à 250 millions de dollars des États-Unis. Le montant du budget annuel de la Force est de 723 millions de dollars des États-Unis. Le 14 mai, le deuxième Sommet régional sur la sécurité s'est tenu à Abuja.

Armée de résistance du Seigneur

24. Depuis le début de 2016, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a fortement intensifié ses activités dans l'est de la République centrafricaine, en particulier dans les zones minières de Bria, dans la préfecture de Haute-Kotto, et le long de la rivière Mbomou, entre les villes de Rafai et d'Obo. Selon le dispositif de suivi de la crise liée à la LRA (LRA Crisis Tracker), la LRA a été responsable de 42 attaques, de la mort de 6 civils et de l'enlèvement de 252 autres en République centrafricaine durant le premier trimestre de 2016, soit une nette augmentation par rapport aux 52 attaques, 5 morts et 113 enlèvements de civils enregistrés en 2015. Le 17 avril, un casque bleu de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été tué lorsqu'une patrouille a été dépêchée à Rafai pour faire face à une attaque lancée, pas loin, contre le village d'Agoumar par des éléments présumés de la LRA. Se montrant plus hardie, la LRA a attaqué des agglomérations plus importantes et moins isolées, se départant de la retenue qu'elle observait depuis toujours. Un nombre accru d'enfants ont été enlevés et retenus captifs. Cette recrudescence d'activités pourrait être liée à la saison sèche, au retrait décrit comme forcé des groupes de la LRA de l'enclave de Kafia Kingi et au fait que certains groupes de la LRA opéreraient indépendamment du commandement de Joseph Kony.

25. Le 18 mars, le Président Touadéra s'est rendu à Obo pour discuter de l'action menée contre la LRA avec les parties prenantes, en particulier la Force régionale d'intervention, les Forces spéciales des États-Unis d'Amérique et la MINUSCA.

26. Des groupes soupçonnés de faire partie de la LRA ont continué de perpétrer des attaques contre la population civile dans le nord-est de la République démocratique du Congo – principalement des enlèvements ponctuels – plus précisément dans les zones isolées des provinces du Haut et du Bas-Uélé, outre le braconnage des éléphants dans le Parc national de la Garamba.

27. Du 21 au 27 janvier, l'audience de confirmation des charges dans l'affaire concernant l'ancien commandant de la LRA Dominic Ongwen s'est tenue à la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale à La Haye. M. Ongwen avait été accusé de 70 chefs de crime contre l'humanité et de crime de guerre. Le 23 mars, la Chambre préliminaire II a rendu une décision portant confirmation des 70 chefs d'accusation retenus et renvoyé M. Ongwen en jugement.

28. Le 6 février, le haut commandant de la LRA Okot George Odek s'est livré à l'ex-Séléka dans la ville de Pambayamba de la préfecture de Haute-Kotto (République centrafricaine). Il a été remis par la suite aux contingents des Forces de

défense populaires de l'Ouganda (FDPO) intégrés à la Force régionale d'intervention et basés à Obo.

29. Le 7 mars, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine a désigné la LRA et son chef, Joseph Kony, comme étant visés par les mesures imposées aux paragraphes 5 et 8 de la résolution 2262 (2016).

30. Le 8 mars, conformément au décret n° 13667 du Président en date du 12 mai 2014, le Département du Trésor des États-Unis a désigné la LRA et Joseph Kony comme responsables d'attaques contre des civils en République centrafricaine et d'actes de violence, d'enlèvements et de déplacements forcés. Cette mesure, qui vient compléter l'inscription sur la liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2262 (2016) du Conseil de sécurité, impose le gel des avoirs de la LRA se trouvant sur le territoire des États-Unis et fait interdiction aux ressortissants des États-Unis d'effectuer des transactions avec le groupe.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

31. Depuis mon dernier rapport, l'Organisation maritime internationale a fait état de 19 actes de piraterie et vols armés en mer dans le golfe de Guinée.

B. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire dans la sous-région demeure préoccupante et présente des difficultés multiformes, compte tenu notamment de la situation en République centrafricaine et de la crise causée par Boko Haram, situation qui, à ce jour, a fait de 209 853 personnes des réfugiés et poussé au déplacement environ 2,6 millions de personnes, dont 1,5 million d'enfants, dans la région du bassin du lac Tchad.

33. La République centrafricaine demeure sujette à une des crises les plus graves au monde en matière de protection des civils. Durant la période considérée, plus de la moitié de la population du pays (environ 2,3 millions de personnes) avaient besoin d'une aide humanitaire et un quart de la population était déplacé, dont 420 231 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 467 000 personnes vivant comme réfugiés dans des pays voisins. Les Centrafricains représentent le plus grand nombre de réfugiés accueillis au Cameroun et constituent environ 25 % des personnes réfugiées au Tchad.

34. Le conflit qui dure depuis trois ans et les déplacements qui se poursuivent en République centrafricaine continuent de compromettre l'activité agricole et limitent gravement l'accès à la nourriture, la population devant affronter les effets de mauvaises récoltes successives, du dérèglement des marchés et de la flambée des prix de nombreuses denrées de base. Environ la moitié de la population est menacée par la faim. En 2015, la production agricole globale était toujours de 54 % inférieure à la moyenne enregistrée avant la crise, malgré une hausse de 10 % par rapport à 2014, principalement due à une augmentation de la production de manioc.

35. La violence perpétrée par Boko Haram dans l'extrême nord du Cameroun a de graves conséquences humanitaires. On compte désormais 169 970 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Durant la période à l'examen, le Cameroun accueillait également environ 64 891 réfugiés nigérians; environ 50 000 personnes

qui avaient fui la violence ont été renvoyées par la force au Nigéria. L'est du pays a continué d'accueillir plus de 250 000 réfugiés de la République centrafricaine.

36. Au Tchad, la crise humanitaire continue de s'aggraver, plus d'un million de personnes étant probablement vouées à connaître l'insécurité alimentaire en 2016, soit deux fois plus qu'en 2015, et ce, en raison de la violence perpétrée par Boko Haram autour du lac Tchad et du déficit de la pluviométrie enregistré en 2015 dans les régions de l'est et du centre. Compte tenu de ce qui précède, on estime que 365 000 enfants seront victimes de la faim en 2016. Le Tchad accueille également environ 375 000 réfugiés du Soudan, du Nigéria et de la République centrafricaine. Dans la région du lac Tchad, le nombre de personnes touchées par la violence perpétrée par Boko Haram a augmenté durant le premier trimestre de 2015. Environ 56 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, et des dizaines de milliers de personnes déplacées ont été recensées en janvier 2016 dans des localités jusque-là inaccessibles aux organismes humanitaires.

37. La situation humanitaire dans la région des Grands Lacs demeure préoccupante, en particulier à cause des crises persistantes au Burundi et en République démocratique du Congo. Dans ce dernier pays, 7,5 millions de personnes, y compris plus de 1,5 million de déplacés, avaient besoin d'une aide humanitaire. L'activité des groupes armés, les opérations militaires et une aggravation des tensions intercommunautaires ont provoqué de nouveaux déplacements dans l'est et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. La situation humanitaire est aggravée par l'afflux continu de réfugiés, y compris de nouvelles arrivées du Burundi, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud; 173 000 personnes en tout ont été enregistrées comme réfugiés. Au Burundi, les tensions politiques croissantes et la violence liée à l'élection présidentielle de 2015 perturbent de plus en plus la vie quotidienne, en particulier à Bujumbura. Les besoins d'aide humanitaire commencent à se faire sentir, étant donné que 730 000 personnes vivent dans une grande insécurité alimentaire, que 1,1 million de personnes ont besoin de protection et de soins de santé et que 200 000 personnes ont besoin d'une aide à l'éducation. Au moins 479 personnes ont été tuées depuis avril 2015. Plus de 258 000 Burundais ont fui vers les pays voisins et quelque 85 000 autres seraient déplacés à l'intérieur du pays.

C. Situation des droits de l'homme

38. La situation des droits de l'homme dans la sous-région reste très préoccupante, en particulier à cause de la poursuite des attaques de Boko Haram au Cameroun et au Tchad, ainsi que des violences commises par des éléments armés en République centrafricaine. Des préoccupations ont également été exprimées concernant des allégations de violations des droits de l'homme commises pendant les opérations militaires contre Boko Haram, des rapports laissant entendre que les forces de sécurité des pays touchés auraient tué ou arrêté arbitrairement des civils soupçonnés de liens avec le groupe. Des allégations graves de torture, de violences sexuelles, de destruction et d'appropriation de biens ainsi que de détention provisoire prolongée commises par les forces de sécurité ont également été faites. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), près d'un attentat-suicide sur cinq revendiqué par Boko Haram est commis par un enfant, une fille dans les trois quarts des cas. Les forces de sécurité estiment que les éléments de Boko Haram vivent parmi la population locale. Les opérations anti-insurrectionnelles sont donc limitées

aux villages, ce qui entraîne un taux élevé de victimes civiles. Cette situation a parfois compromis la coopération avec la population locale.

39. Certaines mesures prises dans le cadre de plusieurs opérations électorales dans la sous-région ont soulevé des préoccupations. Au Cameroun, les forces de sécurité ont réprimé les manifestations appelant le Président Biya à démissionner, tandis qu'au Congo et au Tchad, toutes les télécommunications ont été interrompues pendant plusieurs jours au moment des élections. Certains candidats et leurs partisans ont déclaré que leur liberté de circulation, d'expression, de réunion et d'association avait été entravée pendant la campagne électorale et après les élections. À Brazzaville, les attaques menées par des milices contre des bâtiments gouvernementaux au lendemain de l'élection présidentielle ont donné lieu à de violents affrontements avec les forces de sécurité.

40. En République centrafricaine, la MINUSCA a recensé 269 nouveaux cas attestés de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou d'atteintes à ces droits commises à l'encontre de 915 personnes, dont 53 femmes, 48 garçons et 30 filles. Au nombre de ces violations, figuraient des cas d'exécution arbitraire, de traitements cruels et inhumains, de violences sexuelles liées au conflit et de violences sexuelles et sexistes, ainsi que des arrestations et des détentions arbitraires. La Mission a aussi recensé 18 cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes liés à des accusations de sorcellerie portées essentiellement contre des femmes et des enfants. Ces violations ont été perpétrées par des éléments anti-balaka, des ex-Séléka, l'Armée de résistance du Seigneur et les autorités de l'État.

41. Au Congo, des allégations de violations graves des droits de l'homme ont été signalées au cours de la période postélectorale dans la région du Pool, en avril 2016. Toutefois, l'accès aux zones touchées ayant été limité par le Gouvernement, les acteurs humanitaires et les défenseurs des droits de l'homme n'ont pas été en mesure d'évaluer la situation, de fournir une assistance, de contrôler les violations présumées et d'établir des rapports à leur sujet.

42. Les États de la sous-région ont continué à coopérer avec l'ONU et d'autres organes conventionnels des droits de l'homme. Le Tchad a déposé un instrument de ratification du Protocole sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Gouvernement a également exprimé le souhait d'accueillir un bureau de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

D. Situation socioéconomique

43. Les difficultés économiques, qui ont notamment entraîné des rétractations dans le domaine des activités commerciales, des réductions des subventions et des problèmes dans le paiement des salaires, ont exacerbé les tensions sociales dans plusieurs États d'Afrique centrale. En Angola, la croissance dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services a considérablement diminué en raison de la baisse de l'investissement public et de la consommation privée et des difficultés à obtenir des devises. De plus, la crise financière a contraint les États à effectuer des réductions budgétaires et à prendre des mesures impopulaires, telle que la réduction des subventions pétrolières, tout en essayant de préserver les secteurs sociaux. En décembre, des enseignants du Gabon ont entamé une grève d'un mois, exigeant le paiement de diverses primes et du solde impayé de leurs

salaires de 2014 et 2015. En février, des jeunes diplômés ont manifesté au Tchad contre la décision du Gouvernement de geler les recrutements au sein de la fonction publique pendant trois ans.

44. Le 17 décembre, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a revu à la baisse les prévisions concernant le taux de croissance escompté pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en 2015, le ramenant à 2,4 % contre 4,3 % en mars dernier. Cette diminution est essentiellement due à la forte baisse des prix du pétrole et à la fermeture des frontières à cause des violences de Boko Haram, ce qui s'est répercuté sur les échanges et le commerce. Le 22 mars, la BEAC a publié des chiffres indiquant une diminution limitée de l'activité économique en 2015, passée à 2,8 % contre 4,8 % en 2014.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

45. Mon Représentant spécial a continué d'œuvrer activement en faveur de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits dans la sous-région, notamment en effectuant une série de visites de pays.

République centrafricaine

46. Mon Représentant spécial a continué de représenter l'ONU dans le cadre de la médiation internationale sur la crise en République centrafricaine, et ce, en étroite collaboration avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA.

47. Mon Représentant spécial a participé activement à l'organisation du Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est tenu le 25 novembre et a permis de donner un nouvel élan à la vie politique en République centrafricaine, de renforcer l'engagement des États de la sous-région et de faciliter les préparatifs des élections, tout en prorogeant officiellement la période de transition jusqu'au 31 mars. Il a également profité de la visite du pape François à Bangui les 29 et 30 novembre pour s'entretenir avec des parties prenantes et a accompagné le souverain pontife lors de l'importante visite qu'il a effectuée dans l'enclave musulmane du PK5. Ces diverses rencontres ont largement contribué à façonner les prochaines étapes de la vie politique, de même qu'à améliorer le climat politique et de sécurité.

48. Mon Représentant spécial a redoublé d'efforts pour encourager les dirigeants de la sous-région à soutenir la République centrafricaine et notamment assurer leur plein appui aux élections. Plus particulièrement, du 17 au 19 décembre, il s'est rendu à Brazzaville pour s'entretenir avec le Président Sassou Nguesso, le médiateur international pour la crise en République centrafricaine. S'appuyant sur une demande émanant des autorités de transition centrafricaines et de toutes les parties prenantes, ils sont convenus de la nécessité de renforcer les messages politique et militaire à l'intention des potentiels fauteurs de troubles. Mon Représentant a également tenu des consultations régulières avec les Gouvernements

du Cameroun, du Tchad, du Congo, de la Guinée équatoriale et du Gabon, notamment en vue de la mobilisation des ressources.

49. Du 5 au 8 février, mon Représentant spécial a effectué un séjour à Bangui pour évaluer la situation et contribuer aux initiatives visant à maintenir un environnement pacifique au cours de la période précédant le second tour de l'élection présidentielle et les élections législatives. Il s'est entretenu avec les candidats à l'élection présidentielle et leur a rappelé qu'ils s'étaient engagés à respecter les principes démocratiques. Il a également rencontré le chef d'État de la transition et des représentants d'autres institutions pour les encourager à surmonter les problèmes qui avaient perturbé l'organisation du premier tour. Il s'est aussi entretenu avec d'autres acteurs politiques, y compris des candidats non retenus à l'élection présidentielle, afin de les encourager à continuer de participer à la vie politique, notamment aux élections législatives.

50. Le 9 février à Brazzaville, mon Représentant spécial a procédé à un échange des vues avec le médiateur international et, le 19 mars, s'est de nouveau entretenu avec lui sur la manière dont la CEEAC et d'autres pays de la région continueraient à soutenir la République centrafricaine. Le 30 mars à Bangui, mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie de prestation de serment du Président Touadéra et l'a rencontré pour examiner les perspectives d'avenir concernant un certain nombre de questions clefs pour le pays, lui offrant par ailleurs l'assistance du BRENUCA.

Tchad

51. Mon Représentant spécial s'est entretenu, en janvier, avec le Président Déby Itno en marge du Sommet de l'Union africaine et de nouveau en février, alors qu'il se trouvait au Tchad dans le cadre d'une tournée diplomatique des pays touchés par Boko Haram. Il a examiné la situation au Tchad à l'approche de l'élection présidentielle et a souligné l'importance d'un processus pacifique ainsi que la nécessité d'un consensus sur toutes les grandes questions de portée nationale. Au cours de la mission qu'il a effectuée en février, il s'est entretenu avec le chef de l'opposition, M. Saleh Kebzabo, et a rappelé combien il importait de tenir des élections pacifiques.

52. Du 1er au 11 avril, mon Représentant spécial a effectué un séjour à N'Djamena dans le but d'aider à apaiser les tensions et à prévenir les violences postélectorales. Il s'est entretenu avec les parties prenantes, notamment des représentants de la société civile, invitant les autorités à faire preuve de retenue, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'application des lois. Il a également appelé au respect des libertés publiques et des principes démocratiques et de l'état de droit.

53. À la demande du Gouvernement et avec le soutien du Coordonnateur résident, le BRENUAC a affecté au Tchad un consultant principal chargé d'évaluer l'état du dialogue politique avant les élections et de recommander d'éventuelles actions de l'ONU. Le consultant a contribué à l'organisation de deux ateliers de dialogue politique en décembre, l'un avec les acteurs politiques et l'autre avec les organisations de la société civile. Ces ateliers, organisés par le Cadre national de dialogue politique, ont permis aux participants de débattre ouvertement et de trouver des solutions aux questions d'intérêt commun.

Guinée équatoriale

54. Mon Représentant spécial s'est rendu à Malabo du 23 au 26 avril pour évaluer la situation dans le pays et exercer ses bons offices pendant la période électorale. À cette occasion, il a rencontré le Président Obiang Nguema Mbasogo et d'autres hautes personnalités du Gouvernement, des candidats de l'opposition et le Chef de la Mission d'observation de l'Union africaine.

55. Du 29 mars au 1er avril, le Directeur des affaires politiques du Bureau régional s'est rendu à Malabo pour s'entretenir avec les principales parties prenantes de questions relatives à l'élection présidentielle et d'autres problèmes que connaissait le pays sur le plan politique et sur celui de la sécurité. Au cours de cette mission, le Directeur a tenu des consultations avec de hauts fonctionnaires chargés de la préparation des élections et d'autres questions; des partenaires de développement; des représentants de la société civile et des membres du corps diplomatique.

Gabon

56. Mon Représentant spécial a continué d'encourager les acteurs politiques gabonais à entamer un dialogue constructif sur les questions d'intérêt national, notamment en ce qui concerne les prochaines élections. Dans l'exercice de ses bons offices, mon Représentant spécial a procédé à des consultations approfondies avec des acteurs de la scène politique nationale, notamment des hauts fonctionnaires et des dirigeants de l'opposition, ainsi qu'avec des diplomates.

République du Congo

57. À la veille de l'élection présidentielle et après que la nouvelle Constitution eut été promulguée, mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville à plusieurs reprises pour observer l'évolution de la situation politique et encourager les parties prenantes à manifester leur volonté de dialoguer et de garantir le déroulement pacifique du processus électoral. Au cours de ces visites, il a rencontré le Président Sassou Nguesso, de hauts responsables du Gouvernement, des dirigeants de l'opposition et des représentants du corps diplomatique. En marge du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier, il a également eu des échanges avec le Ministre des affaires étrangères, au cours desquels il a souligné qu'il continuerait de demander aux acteurs politiques congolais de veiller à ce que les élections se déroulent dans un climat apaisé.

58. Avec l'aide du Gouvernement, mon Représentant spécial a déployé une équipe d'appui en République du Congo du 14 février au 30 mars. Dirigée par le Directeur des affaires politiques du Bureau régional et constituée de membres du personnel du Bureau, du Département des affaires politiques de l'ONU et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'équipe a aidé mon Représentant spécial à exercer ses bons offices en entretenant des contacts avec les principales parties prenantes au niveau national, en signalant rapidement les problèmes qui pourraient se poser et en renforçant les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine politique et dans celui des droits de l'homme durant la période des élections. Mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville du 15 au 25 mars pour exercer ses bons offices au cours de la période électorale. Il s'est entretenu avec les acteurs concernés, y compris les candidats à la présidence, les organisations de la société civile, la Commission nationale électorale indépendante, les médias et les partenaires internationaux. Le 18 mars, il a publié un communiqué dans lequel il a

appelé tous les acteurs politiques à préserver le déroulement pacifique des élections et à régler les différends qui pourraient survenir par le dialogue et les procédures juridiques établies. À la veille du jour du scrutin, mon Représentant spécial a réitéré son appel à la retenue et souligné que toute interruption des télécommunications pourrait être contre-productive.

59. Le 16 avril, mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville pour assister à la cérémonie d'investiture du Président Sassou Nguesso. Au cours de l'entretien qu'il a eu avec lui le 19 avril, il a exprimé son inquiétude au sujet de la situation dans la région du Pool, soulignant que l'ONU était prête à soutenir le pays dans son action en faveur du dialogue, et dans les domaines de la gouvernance, de la décentralisation et de la jeunesse, entre autres choses.

Sao Tomé-et-Principe

60. Du 18 au 22 mars, le Bureau régional a organisé une visite afin d'évaluer les systèmes d'alerte rapide dans le pays. Dans le cadre de cette mission, des consultations ont été tenues avec des parties prenantes aux niveaux national et international sur les questions de paix et de sécurité, y compris la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que sur les risques politiques liés à la prochaine élection présidentielle.

Élections

61. Le Bureau régional a contribué à organiser à Brazzaville, les 2 et 3 mars, un atelier de renforcement des capacités pour une quarantaine de journalistes, auquel ont pris part des représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Gouvernement de la République du Congo. Les travaux ont porté sur la couverture médiatique de l'élection présidentielle et sur la manière de faire en sorte qu'elles se déroulent dans un climat apaisé. Il a débouché sur l'adoption d'un code de conduite des médias pour la période électorale.

62. En coopération avec le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et le PNUD, le Bureau régional a participé à l'organisation d'un atelier à l'intention de journalistes locaux, qui s'est tenu à N'Djamena les 22 et 23 mars, avant la tenue de l'élection présidentielle. À l'issue de cet atelier, les participants ont adopté un code de conduite des médias pour les élections.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

63. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau régional a collaboré étroitement avec la présidence du Comité (assurée par le Gabon) afin de mettre en œuvre les recommandations formulées lors de la dernière réunion, tenue à Libreville

du 23 au 27 novembre. Celle-ci a donné lieu à des déclarations sur : a) l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale; b) la lutte contre le braconnage ; et c) la mise en place du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime. Les membres du Comité ont été instamment priés de respecter leur engagement de contribuer au fonds d'affectation spéciale du Comité, conformément à la Déclaration de Libreville de mai 2009; de ratifier la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa); et de signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes. La prochaine réunion du Comité se tiendra à Bangui, du 6 au 10 juin.

Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

64. Les 30 et 31 janvier, mon Représentant spécial a assisté à la vingt-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et participé aux réunions de haut niveau intéressant le mandat du Bureau régional. Le 11 mars, il s'est entretenu avec la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie au sujet de l'action menée par cette dernière au Gabon et en République du Congo.

Médiation

65. En application des recommandations formulées par le consultant principal de l'ONU pour faire avancer le dialogue politique au Tchad (voir par. 53), deux experts du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques ont été dépêchés à N'Djamena du 27 mars au 3 avril afin de soutenir les efforts déployés par le Bureau régional et l'équipe de pays des Nations Unies en faveur du Cadre national de dialogue politique. Les propositions des experts feront l'objet d'un suivi de la part de toutes les entités de l'ONU concernées au cours de la période postélectorale, notamment dans la perspective des élections législatives qui doivent se tenir au plus tard en 2016 ou en 2017 (la date reste à confirmer).

Boko Haram

66. Du 12 au 19 février, mes représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont effectué conjointement leur troisième tournée diplomatique dans les pays touchés par Boko Haram, à savoir le Cameroun, le Nigéria et le Tchad. Les visites prévues au Niger et au Bénin ont été reportées pour cause d'élections. Mes représentants spéciaux se sont entretenus avec des hauts responsables des trois pays, ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et le commandant de la Force multinationale mixte. Ils ont encouragé leurs interlocuteurs à adopter une démarche globale afin de combattre Boko Haram, dans le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et souligné qu'il importait que tous les pays touchés par Boko Haram collaborent étroitement pour faire face à cette menace régionale. Ils les ont également incités à organiser le sommet conjoint de la CEEAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur Boko Haram, prévu de longue date.

Intégration régionale

67. Mon Représentant spécial s’est entretenu avec le Secrétaire général de la CEEAC au sujet des défis qu’affrontait l’organisation sous-régionale. Ce dernier a demandé l’aide du Bureau régional pour la réforme institutionnelle de la CEEAC. Ils ont également examiné la possibilité d’organiser une conférence régionale conjointe sur les avantages de l’intégration en Afrique centrale.

68. Les 25 et 26 avril, le Bureau régional et la CEEAC ont organisé un séminaire au cours duquel ils ont examiné un nouveau cadre de coopération entre les deux organisations et un plan d’action pour 2016. Compte tenu de son expérience en matière de collaboration avec la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel a également été invité à y participer.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

69. En vue de faire avancer la mise en place du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime, une session extraordinaire de la réunion annuelle des responsables de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée a été organisée à Yaoundé le 12 février, à laquelle mon Représentant spécial a participé. Cette réunion a débouché sur l’adoption d’un certain nombre de recommandations sur le programme d’activités, le budget et l’administration du Centre pour 2016-2017. Le 25 avril, le Conseil de sécurité s’est félicité de la tenue de cette session extraordinaire de haut niveau. Le Conseil a également salué l’initiative visant à organiser un sommet de l’Union africaine sur la sécurité maritime à Lomé le 15 octobre (S/PRST/2016/6).

70. Au cours de la période considérée, l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mené des activités de renforcement des capacités pour la garde côtière de Sao Tomé-et-Principe et fourni une assistance en vue d’améliorer les cadres juridiques du pays dans le domaine de la lutte contre la criminalité maritime.

Stratégie régionale et plan d’action visant à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

71. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre de services régional du PNUD pour l’Afrique ont récemment réalisé une étude sur les armes légères afin de recueillir et d’analyser des informations quantitatives et qualitatives détaillées sur les armes légères et de petit calibre dans plusieurs pays, dont le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Cette étude sera utilisée dans le cadre d’un programme triennal du Centre régional sur la sécurité physique et la gestion des stocks. Les résultats de l’enquête serviront également à alimenter un programme visant à renforcer la capacité des pays d’appliquer la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité et, à cet effet, d’empêcher les terroristes d’acquérir des armes et des munitions.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l’Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

72. Les 5 et 6 avril, le Bureau régional a organisé à Entebbe (Ouganda) la réunion semestrielle des coordonnateurs chargés de la question de l’Armée de résistance du Seigneur (LRA). Des représentants de l’Union africaine, de différentes entités des

Nations Unies, de partenaires gouvernementaux bilatéraux, d'organisations non gouvernementales et de la société civile des zones touchées par la LRA ont participé à cette réunion. Les participants ont procédé à un examen approfondi de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de leurs activités, ainsi que de son plan d'exécution. Les participants ont noté que des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, mais que peu de résultats avaient été obtenus en dehors du nord de l'Ouganda concernant l'aide humanitaire et la consolidation de la paix, les droits de l'homme, l'état de droit et le développement à long terme. Selon les participants, la stratégie et son plan d'exécution restaient généralement valables, même s'il était peu probable que certains de ses objectifs soient atteints rapidement. Les participants ont également souligné qu'il était impératif d'organiser dans les plus brefs délais la cinquième réunion du Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur.

a) Mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale dirigée par l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur

73. La Commission de l'Union africaine reste déterminée à appuyer la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA, mais d'importantes difficultés financières ralentissent ses progrès. Celles-ci ont entravé l'exécution du plan d'action de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, qui prévoyait une mission d'établissement des faits à Kafia Kingi pour faire suite à la mission qu'il avait effectuée à Khartoum en septembre 2015, et la tenue d'une réunion du Mécanisme conjoint de coordination ainsi que d'une réunion des coordonnateurs nationaux visant à élaborer un plan d'action pour la stabilisation, le relèvement et la reconstruction des zones touchées par les activités de la LRA. Faute de ressources, le quartier général de la Force régionale d'intervention, à Yambio (Soudan du Sud), a été dans l'incapacité de payer le loyer de ses locaux et d'autres coûts de fonctionnement durant la majeure partie de la période considérée. Cela a sérieusement compromis la capacité de la Force à appuyer les opérations menées contre la LRA.

74. La Force régionale d'intervention dispose d'un effectif autorisé de 5 000 hommes. À l'heure actuelle, il se compose de 1 437 soldats des Forces de défense populaires de l'Ouganda, 487 de l'Armée populaire de libération du Soudan, 499 des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), 62 des Forces armées centrafricaines, ainsi que de 13 agents au quartier général, soit un effectif total de 2 498 personnes.

75. Le 14 janvier, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en coordination avec les FARDC, notamment le contingent de ces dernières au sein de la Force régionale d'intervention, a lancé l'opération « RED KiTE ». La MONUSCO a aidé les FARDC à recueillir des renseignements et à exercer une pression militaire sur les zones de concentration et axes de communication de la LRA. La MONUSCO a établi trois bases d'opérations mobiles à Badolo, Kpaika et Nagero, situés respectivement à 7 kilomètres à l'ouest de Bangadi, 25 kilomètres au sud de Duru et 24 kilomètres au nord-ouest de Faradje.

76. En réaction à la récente multiplication des attaques de la LRA en République centrafricaine, et conformément à la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a intensifié sa coopération et le partage de renseignements avec la Force régionale d'intervention et les forces spéciales américaines. Par ailleurs, la création d'un centre commun d'opérations tactiques à Bria est en voie d'achèvement.

77. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a continué de fournir un appui logistique à l'ensemble du personnel du quartier général de la Force d'intervention régionale à Yambio.

b) Protection des civils et aide humanitaire

78. La MINUSCA a pris des mesures pour renforcer la protection des civils, déployant des patrouilles terrestres dans les zones où sévit la LRA, notamment Obo, Bangassou et Bakouma, ainsi que sur les axes Zemio-Rafai et Bria-Yalinga, et établissant des bases opérationnelles temporaires à Sam Ouandja, Ouadda et Ouanda Djallé. Des patrouilles héliportées ont été menées dans les zones les plus isolées. La MINUSCA a également créé une équipe d'intervention rapide intégrée, basée à Bria et composée d'une section mobile d'infanterie, d'observateurs militaires et de membres de la Police des Nations Unies, ainsi que de spécialistes des droits de l'homme et des affaires civiles, pour intervenir le plus rapidement possible en cas d'attaques de la LRA.

79. La MONUSCO a appuyé la création de quatre comités locaux de protection dans la province du Haut-Uélé, respectivement situés à Kiliwa et Gangala Na Bodio dans le territoire de Dungu et à Kurukwata et Djabir dans le territoire de Faradje.

80. L'aide humanitaire apportée aux populations touchées par la LRA reste très insuffisante et les besoins sont en grande partie non satisfaits.

c) Désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

81. Les 3 et 4 mars, le Bureau régional, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a organisé à Addis-Abeba un atelier sur l'examen du dispositif et des procédures de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des anciens membres de la LRA. L'atelier a réuni plus de 40 représentants du système des Nations Unies, de la Commission de l'Union africaine, de la Force régionale d'intervention, de l'Organisation internationale pour les migrations, de la Banque mondiale, des pays touchés par la LRA, des organisations non gouvernementales et de partenaires bilatéraux. Les participants ont tenu des discussions approfondies sur la procédure de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des anciens membres de la LRA dans les pays où cette dernière sévit. Ils ont adopté un rapport de situation qui dresse le bilan des moyens actuels, recense les différents acteurs et leurs rôles et responsabilités au sein d'un réseau de services de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, et formule des recommandations visant à combler les lacunes. Les participants ont constaté avec inquiétude que le mandat de la MINUSCA n'incluait pas le rapatriement et la réinstallation des anciens membres de la LRA. Ils sont convenus que le Bureau régional servirait de centre d'échange pour la facilitation et

l'assistance, en particulier en cas d'importants retards dans le rapatriement des anciens membres de la LRA.

d) Appui au développement à long terme et à la consolidation de la paix

82. Les fonds alloués à la stabilisation et au relèvement des zones touchées par la LRA sont notoirement insuffisants et ces questions ne font pas l'objet d'une grande attention. Les pouvoirs publics, de même que les acteurs du développement et de l'action humanitaire, notamment les entités des Nations Unies, font largement défaut. Toutefois, on prévoit que la Commission de l'Union africaine, en coopération avec les pays où sévit la LRA, commence d'ici peu à répondre aux principaux besoins dans ce domaine.

83. La MONUSCO a mis en œuvre deux projets à effet rapide pour la construction de postes de police à Faradje et Duru et a réaménagé la route reliant Dungu, Rungu et Isiro.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

84. Le 20 avril, le Bureau régional a accueilli la quatrième réunion des présences des Nations Unies en Afrique centrale. Les participants, parmi lesquels se trouvaient les coordonnateurs résidents des Nations Unies de six pays d'Afrique centrale, ont examiné les défis que rencontrait la région et ont procédé à des échanges de vues sur la manière de mieux coordonner l'appui fourni par l'ONU aux pays d'Afrique centrale et aux organisations sous-régionales.

85. Par sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a approuvé la création de 14 postes au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Cette décision a fait suite aux recommandations issues de l'évaluation stratégique menée par le Bureau régional en mars 2015, dont le Conseil de sécurité s'est félicité en juin 2015 (voir S/PRST/2015/12).

IV. Observations et recommandations

86. Compte tenu des multiples opérations électorales déjà tenues ou qui doivent se tenir prochainement dans la sous-région et de l'intensification des tensions politiques, j'invite les gouvernements de tous les pays concernés à respecter le droit des populations de choisir leurs dirigeants et à veiller à ce que les élections se déroulent d'une manière transparente et pleinement pluraliste, conformément au droit humanitaire et au droit international des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les opérations des forces de sécurité intérieures. Mon Représentant spécial continuera, selon les besoins, à exercer ses bons offices et à prendre des initiatives de diplomatie préventive.

87. Je me réjouis du bon déroulement des élections et de la fin de la période de transition en République centrafricaine et je félicite le peuple centrafricain et toutes les parties prenantes internationales, régionales et sous-régionales de cette importante étape. Je félicite les gouvernements, les entités des Nations Unies et les autres partenaires qui ont travaillé sans relâche pour mettre fin à la crise en République centrafricaine. Je tiens aussi à remercier mes Représentants spéciaux,

Parfait Onanga-Anyanga et Abdoulaye Bathily, qui ont joué un rôle moteur et apporté un soutien constant à ces efforts. J'invite tous les partenaires à rester pleinement mobilisés afin de consolider les acquis et de remédier aux effets persistants de la crise sur la population centrafricaine, notamment en apportant un appui financier aux programmes humanitaires.

88. Boko Haram continue de représenter une grave menace à la paix et à la sécurité régionales. Je demeure profondément préoccupé par ses effets dévastateurs sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire et sur celle des droits de l'homme dans la région du bassin du lac Tchad. J'appelle à nouveau les gouvernements concernés à redoubler d'efforts pour combattre ensemble les causes profondes de ce fléau, de manière globale et intégrée et dans le strict respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés. L'Organisation des Nations Unies reste disposée à aider les gouvernements à mettre au point une telle stratégie globale. J'exhorte la communauté internationale à appuyer la Force multinationale mixte en mobilisant l'appui politique, logistique et financier nécessaire avec la souplesse voulue. Enfin, j'engage la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à organiser sans plus tarder le Sommet des chefs d'État sur Boko Haram, qui a été recommandé le 16 février 2015 par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet extraordinaire du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

89. La sûreté maritime dans le golfe de Guinée demeure préoccupante. Je salue les efforts réalisés pour rendre opérationnel le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et j'appelle à nouveau les États de la région et les partenaires internationaux à fournir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, continuera d'apporter son assistance à la région et de mobiliser l'appui nécessaire pour combattre l'insécurité maritime.

90. Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages en Afrique centrale demeurent des sujets très préoccupants, au vu notamment des liens persistants entre le commerce illicite d'espèces sauvages et les groupes armés dans la sous-région. Je demande aux gouvernements d'Afrique centrale de prendre des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les moyens spécifiques nécessaires à l'exécution des décisions stratégiques relatives à la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages, notamment la résolution 69/314 de l'Assemblée générale et la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, adoptée le 30 avril 2015.

91. Je me félicite des progrès constants accomplis dans la lutte contre la LRA et salue les efforts concertés des pays touchés par la LRA et des partenaires, notamment l'Union africaine, les entités des Nations Unies, les États-Unis et l'Union européenne, qui progressivement ont permis d'affaiblir le groupe. Je réitère ma reconnaissance aux soldats de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et aux pays contributeurs pour leur dévouement et leur engagement, la poursuite de leurs efforts et de leurs opérations étant essentielle pour enrayer la menace posée par la LRA.

92. Le groupe continue en effet de manifester sa volonté et sa capacité de mener des attaques contre des civils en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. J'ai noté avec une grande inquiétude que le nombre d'attaques commises par la LRA était en augmentation. Celle-ci est également prête à exploiter le moindre relâchement de la part de la communauté internationale. Il est donc impératif de maintenir la pression. Je prie instamment toutes les parties prenantes de continuer à œuvrer sur les plans politique, financier et militaire, notamment en finançant des programmes visant à faire face aux besoins humanitaires dans les zones où sévit la LRA. Il est également essentiel que les partenaires internationaux continuent de soutenir la Force régionale d'intervention. J'accueille avec satisfaction la réunion du Mécanisme conjoint de coordination, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 18 au 20 mai.

93. Je remercie l'Assemblée générale d'avoir accordé des ressources supplémentaires et les gouvernements des pays d'Afrique centrale d'avoir apporté leur soutien au renforcement du Bureau régional.

94. Je remercie également les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je souhaite par ailleurs exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays qui fournissent des contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix. Je remercie également le Gouvernement et le peuple gabonais de leur hospitalité et de leur assistance constante au Bureau régional. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, y compris les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités concernées, pour leur soutien au Bureau régional et leur collaboration avec ce dernier.

95. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Abdoulaye Bathily, et le personnel du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale des efforts qu'ils ne cessent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

16-07879